

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Session annuelle
du Conseil d'administration

Rome, 4-8 juin 2007

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2007/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3

28 mai 2007

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ FINANCIER DE LA FAO

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité financier de la FAO sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Quatrième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales du secteur public (WFP/EB.A/2007/6-A/1)
- Financement des indemnités de départ (WFP/EB.A/2007/6-B/1)
- Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007) (WFP/EB.A/2007/6-C/1)
- Coûts et avantages des initiatives destinées à mieux faire connaître l'Organisation: Rapport du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2007/6-D/1)
- Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2007/6-E/1)
- Comptes annuels de 2006 (WFP/EB.A/2007/6-F/1/1,2)
- Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et des dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général) (WFP/EB.A/2007/6-G/1 + Corr.1)
- Point sur le renforcement des capacités (Objectif stratégique 5) (WFP/EB.A/2007/6-H/1)
- Rapport sur la performance des placements du PAM (WFP/EB.A/2007/6-I/1)
- Rapport d'activité sur le système WINGS II (WFP/EB.A/2007/6-J/1)

FC 118 - WFP

F

Mai 2007



COMITE FINANCIER

Cent dix-huitième session

Rome, 17 – 25 mai 2007

**Rapport final sur les questions concernant le
Programme alimentaire mondial**

Table des matières

	Paragraphes
Introduction	1 - 3
Coûts et avantages des initiatives destinées à mieux faire connaître l'Organisation: Rapport du Commissaire aux comptes	4 - 6
Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes	7 - 9
Comptes annuels de 2006	10 - 13
Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et des dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général)	14 - 16
Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2006-2007)	17 - 18
Rapport sur la performance des placements du PAM	19
Quatrième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales du secteur public	20 - 23

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

W/J9999/f



Financement des indemnités de départ	24 - 28
Point sur le renforcement des capacités (Objectif stratégique 5)	29
Rapport d'activité sur le système WINGS II	30



RAPPORT DE LA CENT DIX-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ FINANCIER

17–25 may 2007

INTRODUCTION

1. Le Comité présente au Conseil le rapport ci-après de sa cent dix-huitième session.
2. Ont assisté à la session les représentants suivants:
Présidence: M. Aamir Khawaja (Pakistan)
Membres: Mr Søren Skafte (Danemark)
M. Eckhard W. Hein (Allemagne)
M. Augusto Zodda (Italie)¹
M. Seiichi Yokoi (Japon)
Mme Ana María Baiardi Quesnel (Paraguay)
M. Roberto Seminario (Pérou)
M. Ahmed I. Al-Abdulla (Qatar)
M. Lee Brudvig (États-Unis d'Amérique)
Mme Mary M. Muchada (Zimbabwe)
3. Le Président a informé le Comité que M. Aboubakar Bakayoko (Côte d'Ivoire) ne pouvait malheureusement pas participer à la cent dix-huitième session du Comité financier. Le Comité a également noté que S.E. Mary M. Muchada a été désignée pour remplacer Mme Verenika Mutiro Takaendesa en tant que représentant de la République du Zimbabwe à cette session. En outre, S.E. Romualdo Bettini a été désigné pour remplacer M. Augusto Zodda en tant que représentant de l'Italie au cours des quatre premiers jours de cette session.

COÛTS ET AVANTAGES DES INITIATIVES DESTINÉES À MIEUX FAIRE CONNAÎTRE L'ORGANISATION: RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

4. Le Commissaire aux comptes, lors de la présentation du rapport sur les coûts et avantages des initiatives destinées à mieux faire connaître l'Organisation, a expliqué que ce rapport abordait des questions plus globales de communication, de mobilisation des fonds et de sensibilisation.
5. Le Secrétariat a noté que le rapport n'avait été reçu que récemment et il a fait savoir au Comité qu'une réponse détaillée aux recommandations et aux questions soulevées par le Comité serait fournie dans le rapport sur la suite donnée aux recommandations de l'audit externe, dont le Conseil d'administration serait saisi à sa deuxième session ordinaire.

¹ S.E. Romualdo Bettini a remplacé M. Zodda du 17 au 22 mai 2007.



6. Le Comité s'est félicité des efforts consentis par le PAM pour accroître le nombre de donateurs et attirer de nouveaux donateurs, traditionnels et non traditionnels, et il l'a encouragé à poursuivre sur cette voie. Il a également fait siennes les recommandations du Commissaire aux comptes figurant dans le rapport.

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

7. Le Secrétariat a présenté le rapport et a informé le Comité que le rapport actuel donnait des informations sur les progrès accomplis afin d'appliquer les recommandations jusqu'en décembre 2006. Le rapport comprenait également des recommandations sur l'audit de la gestion de la trésorerie qui avaient été portées à l'attention du Conseil d'administration en février 2007.

8. Le Secrétariat a répondu aux questions soulevées par le Comité à propos de recommandations spécifiques, du calendrier de mise en application et de la présentation de la synthèse des recommandations.

9. Le Comité a noté l'utilité des débats sur ces questions et s'est félicité du nouveau point de départ « de référence » du document à l'étude, comme convenu avec le Commissaire aux comptes, qui prévoyait de plus énumérer les recommandations auxquelles une suite avait été donnée.

COMPTES ANNUELS DE 2006

10. Le Secrétariat a présenté les comptes annuels de 2006, en précisant qu'il s'agissait d'une étape importante vers la mise en application des normes comptables internationales du secteur public. Les comptes comprenaient un rapport du Commissaire aux comptes mais sans opinion de vérification, car selon les dispositions du Règlement financier, celle-ci n'était demandée que pour les comptes biennaux de 2006-2007.

11. Le Comité a examiné un certain nombre de questions à la lumière de son examen des comptes, notamment en ce qui concerne le calendrier de mise en application des normes comptables internationales, les obligations de dépenses au titre du personnel et la comptabilisation des erreurs de transaction notées par le Commissaire aux comptes.

12. Le Secrétariat a expliqué que les comptes étaient pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies et représentaient un premier pas vers l'objectif visé, qui était de présenter en 2008 des rapports conformes aux normes comptables internationales du secteur public. Les comptes étaient conformes aux politiques comptables actuelles du PAM en ce qui concerne les obligations de dépenses au titre du personnel et les questions de comptabilisation soulevées par le Commissaire aux comptes avaient été corrigées lors de la mise au point finale des comptes, ce que le Commissaire aux comptes avait confirmé.

13. Le Comité s'est félicité des explications fournies et a salué les progrès accomplis par le Secrétariat. Il a également noté que le Secrétariat comptait passer en revue les incidences de la mise en application des normes comptables internationales en 2008 et qu'il informerait le Conseil d'administration si un report s'avérait nécessaire et approprié.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR L'UTILISATION DES CONTRIBUTIONS ET DES DÉROGATIONS (ARTICLES XII.4 ET XIII.4 (G) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL)

14. Le Secrétariat a présenté le rapport, qui était soumis au Conseil d'administration chaque année pour information selon les dispositions des Articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général.



15. Le Comité a examiné le rapport en notant les baisses survenues entre 2005 et 2006 et a reçu des éclaircissements sur la comptabilisation des services en nature du personnel.

16. Le Comité a pris note du rapport.

POINT SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE GESTION DU PAM (2006-2007)

17. Le Secrétariat du PAM a présenté le cinquième Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2006-2007), en faisant remarquer qu'il s'agissait d'un document fourni régulièrement au Conseil d'administration. Le Secrétariat a mis en évidence une augmentation relativement faible concernant le programme de travail pour 2006-2007 et il fait remarquer que le montant prévu des financements pour l'exercice en cours était inchangé par rapport à celui qui figurait dans le « Point » précédent; il a en outre fait remarquer que les recettes prévues provenant des coûts d'appui indirects pour l'exercice en cours avaient été réduites de 20 millions de dollars EU afin de tenir compte des recettes effectives provenant des coûts d'appui indirects réalisées en 2006. La demande d'approbation par le Conseil d'administration du financement pour le reste du système WINGS II a également été abordée. Enfin, les effets potentiels du solde du Compte de péréquation des dépenses AAP à la fin de 2007 ont été examinés.

18. Le Comité a demandé et reçu des éclaircissements sur un certain nombre de points et il a recommandé ce qui suit:

- qu'une ventilation plus actuelle du programme de travail par élément de coût (se trouvant au paragraphe 6 du document) figure dans ce document et dans les « Points » suivants;
- que conformément au paragraphe 11 du document, les hypothèses futures de planification tiennent compte de l'effet potentiel sur les CAI des soldes des contributions non utilisées et reprogrammées; du taux plus faible des recettes provenant des CAI pour les opérations bilatérales et les fonds fiduciaires; et des dérogations au titre de l'Article XIII.4 du Règlement général;
- que le projet de décision relatif au financement de WINGS II soit modifié comme suit: Le Conseil:
 - i) prend note des progrès faits en ce qui concerne le projet WINGS II et l'état actuel de son financement, tel que décrit dans les paragraphes 14 à 19;
 - ii) approuve la conversion de l'avance de 10 millions de dollars EU du Fonds général du PAM au Compte spécial WINGS II approuvée par le Conseil au cours de la première session ordinaire de 2007 en un transfert de fonds au Compte spécial;
 - iii) approuve un transfert de fonds supplémentaire du Fonds général au Compte spécial WINGS II pour financer les dépenses du projet WINGS II à concurrence de 24 millions de dollars EU au maximum;
 - iv) attend avec intérêt les rapports réguliers qui lui seront remis sur le projet WINGS II.

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DES PLACEMENTS DU PAM

19. Le Comité a pris note du document d'information FC 118/27 intitulé *Rapport sur la performance des placements du PAM*.



QUATRIÈME RAPPORT INTÉrimAIRE SUR L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC

20. Le Secrétariat a présenté le quatrième Rapport intérimaire en faisant remarquer au Comité que ce rapport était principalement destiné à donner au Conseil d'administration une mise à jour des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public, en précisant notamment leur impact dans trois grands domaines: stocks, immobilisations et prestations dues aux employés.

21. Le rapport proposait d'amender l'Article XIII.6 du Règlement général pour le rendre compatible avec les exigences des normes comptables internationales en ce qui concerne l'évaluation des contributions en nature à une juste valeur.

22. Le Secrétariat a fourni des éclaircissements concernant les questions de contributions, de juste valeur, de reconnaissance et de financement des obligations de dépenses au titre des prestations dues aux employés et de valeur ajoutée au niveau de la gouvernance grâce à l'adoption des Normes comptables internationales.

23. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport et a fait sien le projet de décision concernant l'amendement proposé à l'Article XIII.6 du Règlement général.

FINANCEMENT DES INDEMNITÉS DE DÉPART

24. Le Secrétariat a présenté le rapport informant le Comité que des fonds étaient nécessaires pour financer les indemnités de départ. Le rapport proposait l'établissement d'une réserve et d'une source de financement à cet effet.

25. Le rapport proposait qu'un montant initial soit utilisé pour ces paiements et que l'évolution concernant les montants utilisés et les besoins éventuels de financement ultérieur soit portée à l'attention du Conseil pour décision le cas échéant.

26. Le Secrétariat a donné des éclaircissements sur les questions soulevées par le Comité en ce qui concerne le statut et règlement du personnel, les divers arrangements contractuels relatifs au personnel et les impératifs opérationnels qui exigent que le PAM ait une souplesse et des ressources suffisantes pour adapter les effectifs du personnel.

27. Le Comité a reconnu et appuyé la logique de la création d'une réserve pour les indemnités de départ, dont le paiement était clairement autorisé. Il a en outre estimé qu'il devrait y avoir des critères clairs et transparents pour l'approbation des indemnités de départ pour les titulaires de contrats d'accords de services spéciaux, de contrats de services et d'engagements pour une durée limitée et que ces critères devraient être approuvés par le Conseil d'administration.

28. Le Comité a noté que le PAM opère conformément au règlement du personnel du PNUD et de la FAO pour l'administration des différentes catégories de personnel et il a recommandé que le Conseil examine cette question.



**POINT SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
(OBJECTIF STRATÉGIQUE 5)**

29. Le Comité a reçu le document FC 118/30 – *Point sur le renforcement des capacités (Objectif stratégique 5)*, mais en raison de son arrivée tardive, il n'a fait aucune observation.

RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LE SYSTÈME WINGS II

30. Le Comité a pris note des informations figurant dans le document FC 118/32 – *Rapport d'activité sur le système WINGS II*.

